

FRAIS ANNUEL	
① FRAIS DE DOSSIER (uniquement pour les nouveaux élèves)	95 € /enfant encaissement janvier 2024
② COTISATIONS ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE + ASSURANCE	87,80 € Encaissement février 2024
① / ② 2 règlements séparés à remettre avec le dossier complet	
③ CONTRIBUTION FAMILLES	740 € (50% à partir du 3 ^{ème} enfant)
④ ACTIVITES PEDAGOGIQUES	150 €
⑤ CANTINE	5,90 € le repas
⑥ GARDERIE	- 1,5 € l'unité - 18 € par mois (1 créneau/jour) - 30 € par mois (2 créneaux/jour)
⑦ REINSCRIPTION	40 € par enfant
⑧ FOURNITURES SCOLAIRES	50 €
CLASSE DECOUVERTE	360 € Max
COTISATION APEL	25 € (facultatif)

① Frais de dossier

Les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée.

② Cotisations de l'Enseignement Catholique et Assurance (mutuelle Saint Christophe)

Les cotisations servent à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national. Elles sont intégralement reversées aux destinataires

ADEL	31,00 €
AAEC	37,00 €
UDOGEC	7,70 €
Fondation La Salle	3,88 €
ASSURANCE	8,22
TOTAL pour l'année	87,80 €

Cette somme est à verser en même temps que les frais d'inscription ou de réinscription.

L'établissement assure l'ensemble de ses élèves. Elle couvre votre enfant **24h/24, 7 jours/7** du jour de la rentrée 2024 à la veille de la rentrée 2025 à l'école, en vacances et à la maison pour tout ce qui pourrait lui arriver. De même, votre enfant est couvert lors de **sorties scolaires et activités facultatives**. Une attestation sera disponible sur votre espace adhérent. Cette assurance ne couvre pas les dommages que votre enfant pourrait causer à autrui. Dans ce cas l'enfant est couvert par votre contrat multirisque habitation ou votre responsabilité civile chef de famille. Un flyer vous sera transmis pour information.

③ Contribution des familles (montant par enfant et par mois)

L'Ensemble Scolaire Sainte Marie – Les Jonquilles La Salle est un établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat. La contribution familiale prend en compte ce qui n'est pas financé par l'Etat ; elle est indispensable pour couvrir les frais suivants :

- les constructions et l'entretien des bâtiments,
- les achats de mobilier et d'équipements pédagogiques,
- les frais engagés au titre de l'animation pastorale,
- le versement de certaines charges sociales liées à la rémunération des enseignants.

La contribution famille est de 74,00 € par mois. A partir du 3^{ème} enfant, la contribution mensuelle est de 37,00 €.

④ Activité pédagogique

Cette rubrique de facturation recouvre notamment :

- L'éveil musical et les cours de Musique,
- Les intervenants en EPS (baseball, claquettes, hand-ball...),
- Les sorties pédagogiques (hors classes découvertes)
- Les intervenants en motricité
- Les cours d'anglais

Le montant de ce poste subit une augmentation pour l'année 2024-2025 pour la première fois depuis plus de 7 ans pour compenser la hausse des tarifs des différents prestataires et permettre aux enfants de continuer à bénéficier de plusieurs activités.

⑤ Cantine

Les repas doivent **être achetés à l'avance** (5,90 € le repas) à l'**accueil** ou **par CB sur le site Ecole Directe**. Tous les élèves auront une carte de cantine qui vous sera facturée pour un montant de 4,50€. Cette carte est aussi utilisée pour la sortie de l'école et la garderie. Toute carte perdue ou détériorée sera refaite et facturée.

Maternelle : si l'enfant doit manger à la cantine, chaque parent remettra la carte à la maîtresse ou à l'aide maternelle le matin même.

Primaire : chaque élève se présente à la cantine et passe sa carte devant le lecteur qui débitera automatique un seul repas.

⑥ Garderie

La garderie exceptionnelle s'achètera à l'accueil ou par internet. Les forfaits au mois seront mis sur le relevé de scolarité.

Une circulaire vous sera transmise par Ecole Directe à la rentrée dans laquelle vous aurez la possibilité de vous engager pour l'année soit 1 créneau par jour soit 2 créneaux par jour.

Les forfaits sont un engagement annuel et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

⑦ Réinscription

Ces frais vous seront demandés chaque année au moment de la réinscription de votre enfant pour l'année suivante.

⑧ Fournitures Scolaires

Les enseignants commandent cahiers, fichiers, peinture, autres matériels pour l'ensemble de leur classe.

LES MOYENS DE PAIEMENTS

Les relevés de scolarité **sont transmis par le site Ecole Directe**. La facture couvre une période de **2 mois**. Votre règlement peut être effectué, par chèque à l'ordre de : OGE C SAINTE MARIE LES JONQUILLES, par CB via ECOLE DIRECTE ou en espèces, par prélèvement automatique le 07 de chaque mois sur une période de **10 mois** :

- 07 octobre (pour le 1^{er} relevé)
- 07 juillet (pour le dernier relevé)

Sauf contre ordre **écrit** de votre part, le prélèvement automatique reste effectif chaque année **jusqu'à la fin de la scolarité** de votre enfant dans l'établissement « Sainte Marie – Les Jonquilles La Salle ».

En cas de **rejet de paiement**, les frais bancaires sont à la charge des familles concernées.